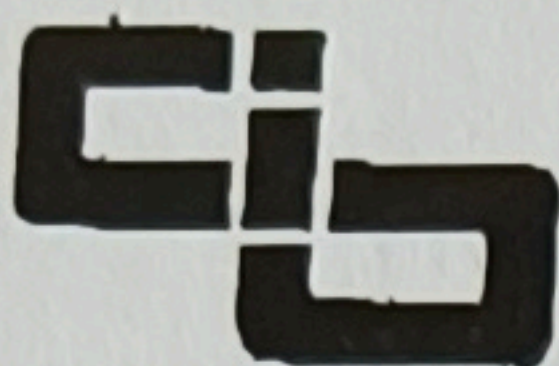


N° 020360

Contrôle Industriel Belge

a.s.b.l.



Bruxelles : 126, b¹² - Avenue des Croix de Guerre - 1120 Buxelles
Mons : Parc Initialis - 2 - Avenue Descartes - 7000 Mons
Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinave - 4101 Jemeppe

Tel : 02/245.46.95 Fax : 02/215.12.78
Tel : 065/32.15.51 Fax : 065/32.15.77
Tel : 04/234.17.00 Fax : 04/234.17.80

Compte Bancaire : 340 0298166-28 T.V.A. BE 405.671.312

- CONFIDENTIEL -

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE A BT ET TBT

(Contrôle effectué selon la procédure interne PRO-INS-E-01).

Rapport N° : 11106-011-281-3

Date du Contrôle : 28.04.06

Propriétaire Nom-Prénom : S.A. Comines

Adresse : N.C.

Personne responsable de l'exécution du travail :

Nom-Prénom : S.A. Comines

N°TVA/N°C.Ident : 451430476

Adresse de l'installation : Rue E. Capelle

TYPE DE CONTRÔLE :

A) Examen de conformité d'une installation électrique BT et TBT domestique effectué sur base des prescriptions du RGIE ;
☒ Contrôle avant mise sous tension - ☐ Contrôle d'une installation existante avant remise en service.

B) Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution, effectué sur base des prescriptions du RGIE.

TYPE D'INSTALLATION : App 6

☒ Unité d'habitation ☐ Parties communes ☐ Autres

Distributeur : Elco Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 230 V.

Alimentation tableau principal : 4 X 25 mm² Protection raccordement : 63 A. (In max. à prévoir)Colonne d'alimentation : non placée mm² Interr-Sect. Général : A.Nombre de tableaux : 1 Nombre de circuits terminaux : 13 $R_E = 5.4 \Omega$ $R_{IGEN} = 15 M\Omega$ Type prise de terre : ☒ boucle ☐ piquets

Différentiels	I_n en A	I_{cc} en kA	I_s en A	Circuits protégés	I_n en A	I_{cc} en kA	I_s en A	Circuits protégés	I_n en A	I_{cc} en kA	I_s en A	Circuits protégés
	63	3	0.3	100%								
	63	3	0.3	1								

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

Circuits	Protections	Sections	Circuits	Protections	Sections
12	25A 63A	11/12.5			
1	11 32A	4/2			

MANQUEMENTS (INFRACTIONS / REMARQUES) :

Trif. non mesuré.

Lignes électriques à l'intérieur de l'installation - Récepteurs non placés.

Plan de la répartition des circuits.

Nous avons constaté des manques pendant l'implémentation M.O.

NOTES :

- Le différentiel général : ☐ était plombé ☐ n'a pu être plombé ☒ a été plombé ☐ n'est pas plombable ☐ absence de différentiel
- Les schémas : ☒ ont été signés ☐ n'ont pas été signés ☐ absence de schémas

CONCLUSION :

☒ L'installation est conforme. La prochaine visite est à prévoir avant le : 20.2.1.

☐ L'installation n'est pas conforme. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements (i/r) constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

☐ Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas de déclarer l'installation conforme. Un examen supplémentaire est à exécuter par le même organisme avant la (re) mise en usage de l'installation.

Inspecteur (Nom+signature)

Pour CIB-asbl

Le demandeur (Nom+signature)

S.A. Michel
RUE DE LA
4031 -
12 04/06/2001

2.14 90

BAIN

SEJOUR

Ch. 2.

Ch. 1.

3.21

4.81

4.65

1.96

2.95

4.00

1.96

2.38

1.61

1.50

3.1

3.1

3.5

3.5

3.5

3.5

3.5

3.5

3.5

3.5

3.5

3.5

3.5

3.5

3.5

3.5

3.5

3.5

3.5

3.5

3.5

3.5